



HAL
open science

Champ(s) de formation Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit. 2015, Université de Lyon. hceres-02036040

HAL Id: hceres-02036040

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036040v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ "Droit"

- COMUE – Université de Lyon (déposant)
- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Lumière - Lyon 2

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Harold Descloîtres, président du comité

Johanna Guillaume, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Dans le champ *Droit*, les universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet de Saint-Etienne proposent au niveau Licence 17 formations : sept licences générales et 10 licences professionnelles. Elles présentent pour caractéristique commune d'avoir pour cœur de formation des enseignements juridiques.

Parmi les licences générales, chacun des établissements propose une licence *Droit* ; Lyon 2 propose en outre une licence bi-disciplinaire *Droit et histoire de l'art* ainsi qu'une licence *Administration économique et sociale* (AES). A cela s'ajoute deux licences d'administration publique (LAP), une à Lyon 2 et une à St Etienne. Ces dernières présentent la spécificité de n'exister qu'au niveau de la 3^{ème} année de licence (L3).

Les licences professionnelles représentent une offre assez diversifiée : *Droit, ergonomie et relations sociales dans l'entreprise* ; *Droit, procédures et métiers du contentieux* ; *Assistant juridique* ; *Droit du logement social* pour Lyon 2 ; *Droit et gestion immobiliers* ; *Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux* ; *Commerce en banque-assurance* portée par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et *Chargé d'affaires en bâtiment* pour Lyon 3. De plus, tant l'Université de Lyon 3 que celle de Saint-Etienne proposent une licence professionnelle *Métiers du notariat*. Celle de Lyon 3 est co-gérée avec l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI) et l'Institut des Métiers du Notariat (IMN).

Pour les formations de niveau Master, le champ *Droit* regroupe des formations en droit public, droit privé et histoire du droit. L'offre de formation est disséminée sur les trois sites. Les mentions sont réparties de la façon suivantes : *Droit privé et sciences criminelles* ; *Droit public* ; *Droit des affaires* ; *Droit européen et international comparé* ; *Droit et management des organisations sanitaires et sociales* à Lyon 3 ; *Droit privé* ; *Droit public* ; *Inégalités et discriminations : manager les enjeux contemporains de l'égalité* à Lyon 2 ; *Droit privé* ; *Droit public* à Saint Etienne.

L'offre de formation que regroupe le champ disciplinaire *Droit* démontre une bonne couverture du territoire au profit des publics étudiants (ainsi on peut relever l'intérêt de la délocalisation de la licence *Droit* de Lyon 3 à Bourg-en-Bresse). Les liens avec la recherche et les laboratoires relevant du champ semblent peu institutionnalisés en 1^{er} cycle. Ils sont absents pour les licences professionnelles et les LAP à l'exception de la LP *Droit, procédures et métiers du contentieux* qui favorise des liens avec le centre de recherche « Droit, contrats, territoires ». Les relations avec les laboratoires de recherche sont plus marquées pour les masters.

Les très nombreuses licences professionnelles attachées à des métiers cibles, la présence de professionnels du secteur juridique y compris dans les formations plus généralistes, les liens institutionnels noués parfois attestent globalement de liens forts avec les acteurs socio-économiques du secteur juridique.

Synthèse de l'évaluation des formations

Pour le niveau Licence :

S'agissant des objectifs des licences généralistes, ils sont clairement définis de sorte que les enseignements dispensés sont en adéquation avec les objectifs affichés, même si la place de la professionnalisation pourrait être parfois mieux marquée. S'agissant plus spécialement des LAP, celles-ci répondent au double objectif de diplomation et de préparation méthodologique aux concours administratifs. Les licences professionnelles ainsi que la licence *Droit et histoire de l'art* affichent quant à elles des objectifs professionnalisant en adéquation avec les métiers visés spécifiquement par ces formations. La logique de progressivité et de spécialisation au fil du cursus est globalement respectée sans négliger l'ouverture vers d'autres disciplines. Certains équilibres horaires ainsi que la répartition des crédits européens gagneraient à être parfois mieux précisés (licence *Droit* de Lyon 3 notamment).

La politique des stages appelle néanmoins quelques observations. Dans les licences généralistes, le stage repose encore trop souvent sur une logique de volontariat et n'est pas intégré dans la maquette de formation sauf en AES où il donne lieu à une évaluation. Dans certaines licences professionnelles, le stage, qui est au cœur de la formation, demeure trop peu distinct du projet tuteuré (LP *Métiers du notariat* de Lyon 3, LP *Commerce en banque-assurance*, LP *Assistant juridique*). Au titre de la professionnalisation, des outils de suivi des compétences sont dans la plupart des cas soit en cours de mise en place soit en voie de structuration (expérience « passeport pour l'avenir » par exemple). Leur généralisation à l'échelle du champ pourrait être utile à partir des expériences les plus avancées.

La place consacrée à la recherche demeure globalement faible à l'exception des aspects méthodologiques (initiation à la recherche documentaire par exemple). Notons cependant que la LP *Management des services sanitaires et sociaux* qui a su nouer des liens fort avec le GRAPHOS (Groupe de Recherches Appliquées Pluridisciplinaires sur l'Hôpital et les Organisations de Santé).

L'ouverture à l'international est très peu homogène. Des licences y consacrant une large place. Ainsi, la licence *Droit* de Lyon 3 connaît une délocalisation en Arménie et propose un double-diplôme sur quatre ans avec l'Université d'Essex au Royaume-Uni. Par ailleurs, les étudiants de L3 peuvent compléter leur formation en suivant un diplôme d'université spécialisé en droit étranger. La licence *Droit* de Lyon 2 est délocalisée quant à elle au Cambodge. Les étudiants de cette licence peuvent également préparer leur mobilité internationale au travers du dispositif MINERVE, organisé au niveau de l'établissement. La licence AES de Lyon 2 s'inscrit également dans cette logique. D'autres excluent délibérément cette dimension à l'exception d'enseignements de langue, l'anglais le plus souvent.

Les licences généralistes recrutent principalement des néo-bacheliers, essentiellement issus des filières générales, la licence AES accueille toutefois près d'un tiers de bacheliers professionnels et technologiques. La licence *Droit* de Lyon 2 est en la matière une exception notable puisque les taux d'admission directe en L2 ou L3 y sont importants et en augmentation (+ 26 % à 31 %).

Les dispositifs d'aide à la réussite, quand ils existent, s'articulent autour de tutorat et/ou d'enseignants référents. Il existe parfois des efforts de suivi plus personnalisés permis par de plus faibles effectifs ; ce qui constitue un véritable atout (LP *Commerce en banque-assurance*, LP *Droit et gestion immobiliers*). En la matière, il convient de noter l'effort particulier consenti en licence AES qui a contribué à une amélioration des taux de réussite.

Même si toutes les formations utilisent à des degrés divers les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), elles ne connaissent pas un développement de même ampleur et une utilisation uniforme dans toutes les formations du champ. La généralisation des expériences réussies en la matière (accès à des plateformes de cours, accompagné de cours et de TD, ...) à l'échelle du champ pourrait être un élément fédérateur.

La plupart des licences du champ sont organisées de manière à laisser peu de place à une logique de diversité et/ou de personnalisation des parcours étudiants si ce n'est la volonté d'un début d'individualisation en 3^{ème} année de licence générale parfois par un jeu d'options ; ce qui permet aux étudiants de donner une coloration à leur licence (*Droit privé/Droit public* dans la licence *Droit* de Lyon 3), parfois par l'existence de parcours (ainsi la licence AES propose trois parcours : *Administration générale et territoriale* (AGT), *Administration et gestion des entreprises* (AGE), *Commerce et affaires internationales* (CAI)). Toutefois, et à l'inverse, à Lyon 2, de nombreuses possibilités d'individualisation des parcours de formation sont possibles. Ainsi, en licence AES, les étudiants peuvent choisir des unités d'enseignement d'autres UFR (Géographie, Histoire, Sociologie). La licence *Droit* propose, quant à elle, une logique très ouverte par un jeu de changement de majeure qui permet en quelque sorte des réorientations permanentes en cours de cursus (science politique, géographie, histoire de l'art et archéologie). En outre, une option reposant sur des enseignements supplémentaires est proposée afin de préparer les concours administratifs. Le revers de cette offre riche est son manque de lisibilité et la difficulté à percevoir pour les évaluateurs les articulations avec la LAP et la licence *Droit et histoire de l'art* du même établissement.

L'attractivité globale des formations du champ *Droit* et les effectifs étudiant importants, plus de 4 250 pour la licence *Droit* de Lyon 3, 2 200 pour la licence *Droit* de Lyon 2 et un millier pour la licence *Droit* de Saint-Etienne, attestent d'une adéquation entre les formations proposées et les besoins sur les sites de Lyon et de Saint-Etienne. De même que le nombre important de licences professionnelles liées aux professions ciblées atteste d'une insertion dans le tissu socio-économique de qualité. Des liens sont parfois tissés au-delà de la région Rhône-Alpes. Ainsi, la LP *Métier du notariat* de Saint-Etienne a noué un partenariat avec la chambre départementale des notaires de Loire.

A l'inverse, les liens avec les acteurs de la recherche sont globalement faibles.

Les équipes pédagogiques sont en adéquation avec les objectifs et les contenus des formations. Cependant, s'agissant des formations généralistes et des LAP, la place des professionnels du secteur pourrait être parfois repensée au regard des objectifs y compris professionnalisant de ces formations. Il en va de même, ce qui est plus paradoxal, pour certaines LP telles la LP *Droit ergonomie et relations dans l'entreprise*. Toutefois, de manière générale, pour les licences professionnelles, c'est davantage le manque d'un certain académisme que l'on peut souligner ; ainsi, 58 % des enseignements de la LP *Métier du notariat* de Saint-Etienne sont assurés par des professionnels, de même s'agissant de la LP *Droit, procédures et métiers du contentieux*. Plus généralement, c'est parfois le support administratif aux équipes qui pourrait être renforcé.

En ce qui concerne le pilotage, on pourra utilement relever une grande hétérogénéité des situations. Ainsi, des formations ne disposent pas de structures institutionnalisées permettant d'assurer une réflexion en vue du perfectionnement des formations et donc de s'approprier les outils de suivi (licence *Droit et histoire de l'art*, LP *Métiers du notariat* de Saint-Etienne même si pour cette dernière des initiatives individuelles existent, LAP de Saint-Etienne, licence *Droit* de Lyon 2, licence AES). Parfois, les structures de pilotage existent, mais de manière assez théoriques (LP *Assistant juridique*) sans que les étudiants y participent d'ailleurs (licence AES ou licence *Droit* de Lyon 2 par exemple).

Mais dans d'autres cas, au niveau des licences professionnelles portées par l'IAE (LP *Chargé d'affaire en bâtiment*, LP *Commerce en banque-assurance*), les structures existent et utilisent avec une perspective véritablement stratégique la palette des outils mise à leur disposition. On notera que l'ensemble des LP relevant de l'IDPI (*Droit et gestion immobiliers*, *Droit du logement social* et *Métiers du notariat* de Lyon 3) sont pilotés par un comité de perfectionnement unique. Cela permet d'assurer une coordination à un niveau supérieur au risque toutefois de diluer les spécificités de chaque formation. Par ailleurs, il convient de souligner que la licence *Droit* de Lyon 3, malgré des effectifs importants, dispose d'un conseil de perfectionnement actif qui s'est saisi des outils de suivi utiles à la connaissance du public étudiant et de son devenir.

Les licences généralistes de droit sont caractérisées par des effectifs importants, en croissance souvent et par des taux de poursuite d'études importants (autour de 80 %). Corrélativement, les taux d'insertion y sont soit, faibles soit, les données ne sont pas disponibles ou peu significatives. Les licences professionnelles ayant des effectifs limités, il y est plus facile d'assurer ce suivi. L'insertion professionnelle qui est leur objectif présente des taux intéressants (par ex. 78 % pour la LP *Assistant juridique* six mois après l'obtention du diplôme). Parfois, une réflexion sur un éventuel risque de saturation du marché de l'emploi pourrait être menée. Enfin s'agissant des LAP, un élément paradoxal peut être relevé puisque les taux de poursuite d'étude y sont élevés alors qu'elles destinent les étudiants à réussir des concours administratifs. Elles apparaissent comme des années de « mise à niveau » pour des étudiants originaire de cursus non-juridique. Le suivi n'y est pas véritablement assuré ; celle de Saint-Etienne connaît d'ailleurs une forte variation de ses effectifs.

Pour le niveau Master :

L'offre de formation proposée dans la mention *Droit* est globalement bien structurée et facilement lisible. Toutefois, certaines mentions donnent lieu à des déclinaisons en spécialités qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer, par exemple dans la mention *Droit et management des organisations sanitaires et sociales*.

L'offre de formation est pertinente, dans la mesure où elle présente soit des formations classiques, soit des formations particulièrement adaptées aux besoins socio-économiques. Plusieurs formations présentent une originalité certaine, parfois même au niveau national, à l'instar de la mention *Inégalités et discriminations : manager les enjeux contemporains de l'égalité*, ou de la spécialité *Droit notarial interne et international* ou encore la spécialité *Droit des affaires appliqué au domaine de la santé*.

Les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement définis et varient en fonction de l'orientation. Une place certaine est laissée à la recherche, comme le prouve l'existence de plusieurs spécialités mixtes ou à vocation recherche, ainsi que l'adossement des mentions à des centres de recherche. Toutefois, la poursuite en doctorat est parfois décevante, notamment sur le site de Saint-Etienne, de même pour la spécialité *Discriminations, inégalités : démarches de recherche* à Lyon 2. Les formations ont davantage une finalité professionnelle. L'effort de professionnalisation est particulièrement marqué par l'intervention de praticiens du droit, par la politique de stage, mais surtout par l'existence de liens importants avec le tissu professionnel local.

L'ouverture à l'international est perfectible, mis à part pour la spécialité *Droit des transports et de la logistique* à Lyon 2, la mention *Droit européen et international* et la spécialité *Droit notarial* à Lyon 3. Il apparaît en effet que l'ouverture à l'international se résume souvent à l'enseignement de langues étrangères et aux échanges Erasmus Mundus.

Le pilotage est globalement insuffisant, excepté pour la mention *Droit et management des organisations sanitaires et sociales*. Il mériterait d'être institutionnalisé, avec notamment la mise en place de conseils de perfectionnement. En outre, les dispositifs d'aide à la réussite ne semblent pas être une préoccupation au sein des différentes formations. Le suivi des étudiants et l'insertion professionnelle des diplômés sont rarement renseignées de façon satisfaisante, faute sans doute de structures de pilotage institutionnalisées ou d'appropriation des outils permettant ce suivi.

Avis du comité d'experts

Le choix du caractère purement disciplinaire du champ *Droit* rend délicate l'appréciation de son positionnement par rapport à la politique des établissements et aux choix stratégiques qu'ils impliquent. Pour autant, on peut saluer le choix de regrouper l'ensemble des formations juridiques du site, ce qui permet une vision d'ensemble de ce secteur disciplinaire.

Il apparaît en effet que ce choix renforce la lisibilité interne des formations juridiques en 1^{er} comme en 2^{ème} cycle. Toutefois, la présence du parcours *Ergonomie* au sein de la mention *Droit privé* et de la mention *Inégalités et discriminations* à Lyon 2, et de la mention *Droit et management des organisations sanitaires et sociales* à Lyon 3 fait l'objet d'une interrogation puisque la part du droit dans les enseignements y est en effet peu significative. Il en va de même des licences professionnelles *Chargés d'affaires en bâtiment*, *Commerce en banque-assurance* ou bien encore, mais dans une moindre mesure, *Management des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux*. On peut se demander s'il ne serait pas judicieux d'inclure ces formations dans un ou plusieurs autres champs existants ou à définir.

Il existe quelques mutualisations entre certaines formations et un effort de coordination pour l'avenir, porté par les trois doyens des trois facultés de droit, a pour projet d'améliorer la coordination et de réfléchir aux éventuels doublons. Toutefois, à ce jour, le champ n'apparaît que comme le regroupement de formations variées, dont le point commun est un contenu à dominante juridique. Plus particulièrement, pour le niveau Licence, on observe une concurrence entre les LAP et les licences AES et la licence *Droit* de Lyon 2 dans le domaine de la préparation aux concours administratifs. On doit aussi souligner que certaines formations, notamment des LP, échappent au périmètre des facultés de droit (IAE, IDPI), ce qui interroge la coordination à venir à l'échelle du champ *Droit*. Pour le niveau Master, hormis les mentions classiques en droit privé et droit public, le champ *Droit* se caractérise par une place importante faite au droit des affaires et au droit social. Il en résulte que les sites proposent parfois des mentions similaires et des spécialités proches. Cela ne soulève aucune difficulté lorsque ces formations sont attractives et/ou présentent des spécificités. Ainsi, même si la mention *Droit privé* existe à la fois dans les universités Lyon 2, Lyon 3 et de Saint-Etienne, cela n'est pas problématique. La même remarque peut être faite à l'égard de la mention *Droit social* ou encore de la spécialité *Propriété intellectuelle* de Lyon 2 et Lyon 3. En effet, d'une part, les effectifs témoignent de l'attractivité de chacun des diplômes et, d'autre part, les spécialités sont différentes d'un site à l'autre. Il convient seulement de veiller à la stabilité des effectifs, notamment pour la spécialité *Droit et justice* à Saint-Etienne. Le constat est plus nuancé s'agissant de la mention *Droit public* présente dans chacun des trois établissements. Les spécialités présentent parfois des effectifs faibles, voire très faibles, spécialement à l'UJM et, dans une moindre mesure, à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Il conviendrait de mettre davantage en cohérence l'offre de formation en réfléchissant à la manière dont ces diplômes pourraient être soit rapprochés, soit clairement distingués. La spécialité *Droit et administration* de Saint-Etienne gagnerait à s'affiner. En revanche, la co-habilitation des diplômes, partiellement existante, ne semble pas être une réponse adaptée à cette difficulté. Ainsi, le positionnement de certaines formations de master au sein des trois sites pourrait être interrogée et éventuellement repensée.

Si ce n'est l'attractivité globale des formations qu'il recoupe, il ne semble pas que le champ s'inscrive dans une perspective proprement stratégique pour les établissements, s'agissant d'un champ purement disciplinaire. De même, les préoccupations pour les logiques internationales sont peu homogènes alors même que de nombreuses formations en raison de leurs objectifs spécifiques (LAP et LP) excluent cette dimension ; il en est de même s'agissant de certaines licences généralistes telle la licence *Droit* de Lyon 3, de sorte que cela interroge le positionnement du champ dans une perspective internationale.

Conclusions

Les effectifs étudiants démontrent une véritable attirance des étudiants pour les formations juridiques générales comme professionnelles, du moins globalement. Cela est renforcé par le caractère original de certaines formations, de master notamment, y compris au niveau national.

Les équipes pourraient néanmoins nouer un dialogue entre elles afin de coordonner leurs efforts ; ce qui pourrait déboucher sur des mutualisations plus nombreuses.

Même s'ils sont assez hétérogènes, l'appropriation des outils d'évaluation, de suivi des diplômés ou non, de l'autoévaluation serait de nature à favoriser une logique de réflexion et d'amélioration continue des formations. Une plus forte formalisation des structures et des outils, notamment en master, serait sans nul doute facteur d'amélioration et pourrait constituer le point de départ d'une véritable coordination à l'échelle du champ. Les plus avancés en la matière pourraient soutenir le développement des outils des moins avancés dans une logique de partage d'expérience.

En outre, une réflexion globale à l'échelle du champ relative à la professionnalisation et à sa préparation pourrait constituer une piste de coordination. Il apparaît néanmoins que la plupart des formations s'inscrive dans l'environnement professionnel local.

Enfin, une réflexion quant à la place des échanges internationaux pourrait structurer un axe majeur pour le champ soit, à raison de partenariats déjà formalisés soit, à raison du contenu des certains enseignements et à leur généralisation tant au niveau Licence que Master.

Observations des établissements

Université de Lyon
Campagne d'évaluation HCERES 2014/2015 (vague A)

Observations sur le rapport d'évaluation du champ « Droit »

A la demande de l'AERES (HCERES), les établissements du site Lyon Saint-Etienne ont fait le choix fort et partagé au printemps 2014 de regrouper les formations évaluable dans de grands champs disciplinaires interétablissements sans que cette démarche reflète nécessairement le travail de structuration de l'offre entrepris pour 2016-2020.

Le dossier fait du choix du caractère purement disciplinaire du champ « droit » une source de difficulté dans l'appréciation de son positionnement par rapport à la politique des établissements et aux choix stratégiques qu'ils impliquent. Il est incontestable que le domaine du droit est un pôle de compétence qui constitue une caractéristique forte du site. En effet, le site porte dans ce domaine une offre de formation adossée à une activité de recherche de tout premier ordre et dont le caractère professionnalisant ne fait aucun doute. De par le nombre de laboratoires et d'enseignants chercheurs ainsi que l'importance de l'offre de formation mise en œuvre, le domaine juridique constitue assurément un domaine dans lequel les synergies et collaborations sont nombreuses et représentent un point fort indiscutable du site. Véritable équipement de la société actuelle, le droit est une donnée incontournable. A l'intérieur de ce champ disciplinaire, des collaborations existent déjà, traduites notamment par de nombreuses cohabilitations, le contrat futur 2016-2020 permettra de les intensifier et d'augmenter la mise en œuvre de mutualisations dans une perspective de complémentarité disciplinaire.

L'UdL remercie le HCERES pour les synthèses élaborées qui dressent une présentation exhaustive et critique de l'offre de formation sur l'ensemble du site. A ce titre, les rapports des comités alimentent d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagée au niveau du site.